



PROVINCE DE QUÉBEC
AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 300-2022

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance extraordinaire tenue le 8^e jour du mois de février 2022, au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement d'emprunt numéro 300-2022 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 16 mars 2022.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la loi.

Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 29^e jour du mois de mars 2022.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur – Règlement d'emprunt numéro 300-2022

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 29 mars 2022 et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 29^e jour du mois de mars de l'an 2022.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique